



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 28 octobre 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question élargie** à **Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale** au sujet de **la politique d'investissement du Fonds de compensation**.

Le 26 octobre 2021, le fonds de pension néerlandais « ABP » a annoncé qu'il arrêtera d'investir dans les énergies fossiles. Il s'agit du plus grand fonds de pension aux Pays-Bas. Quelques jours plus tôt, trois fonds de pension de la ville de New York ont annoncé vouloir réorienter leurs investissements vers la neutralité carbone jusqu'en 2040. Dans ce contexte, les fonds doubleront aussi leurs investissements dans les énergies renouvelables.

Au Luxembourg, le Fonds de compensation (FDC), malgré quelques avancées au cours des dernières années, dont notamment la rédaction d'un premier rapport d'investisseur responsable, continue à investir dans les énergies fossiles. En effet, une analyse récente des investissements du FDC par Greenpeace a révélé que les montants investis notamment dans le charbon ont augmenté de 16% entre 2019 et 2020. Notons aussi que le rapport d'investisseur responsable situe le portefeuille du fonds de compensation sur une trajectoire entre 2°C et 3°C en termes de réchauffement climatique, ce qui est incompatible avec les objectifs de l'accord de Paris.

Dans le cadre de cette question élargie, j'aimerais aborder :

- **les mesures concrètes envisagées pour désinvestir complètement des énergies fossiles à court terme et réorienter les investissements du FDC vers la neutralité carbone ;**
- **l'évaluation régulière de la conformité du portefeuille du FDC avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris ;**
- **l'analyse portant sur une modification éventuelle de la législation concernant la mission du FDC, comme prévu par l'accord de coalition.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Charles Margue
Député